

RISQ 9
MISE EN PLACE DE MESURES D'AMELIORATION DE LA SECURITE CONTRE LES RISQUES D'INONDATION DANS LES CAMPINGS (état d'avancement) données fin 1999

Le SDAGE RMC préconise que dans chaque département un inventaire des campings soit réalisé. Partant de cet inventaire, le SDAGE recommande d'établir trois listes :

- Une première liste (liste 1) des campings considérés comme fiables vis à vis de la sécurité contre les risques d'inondation.

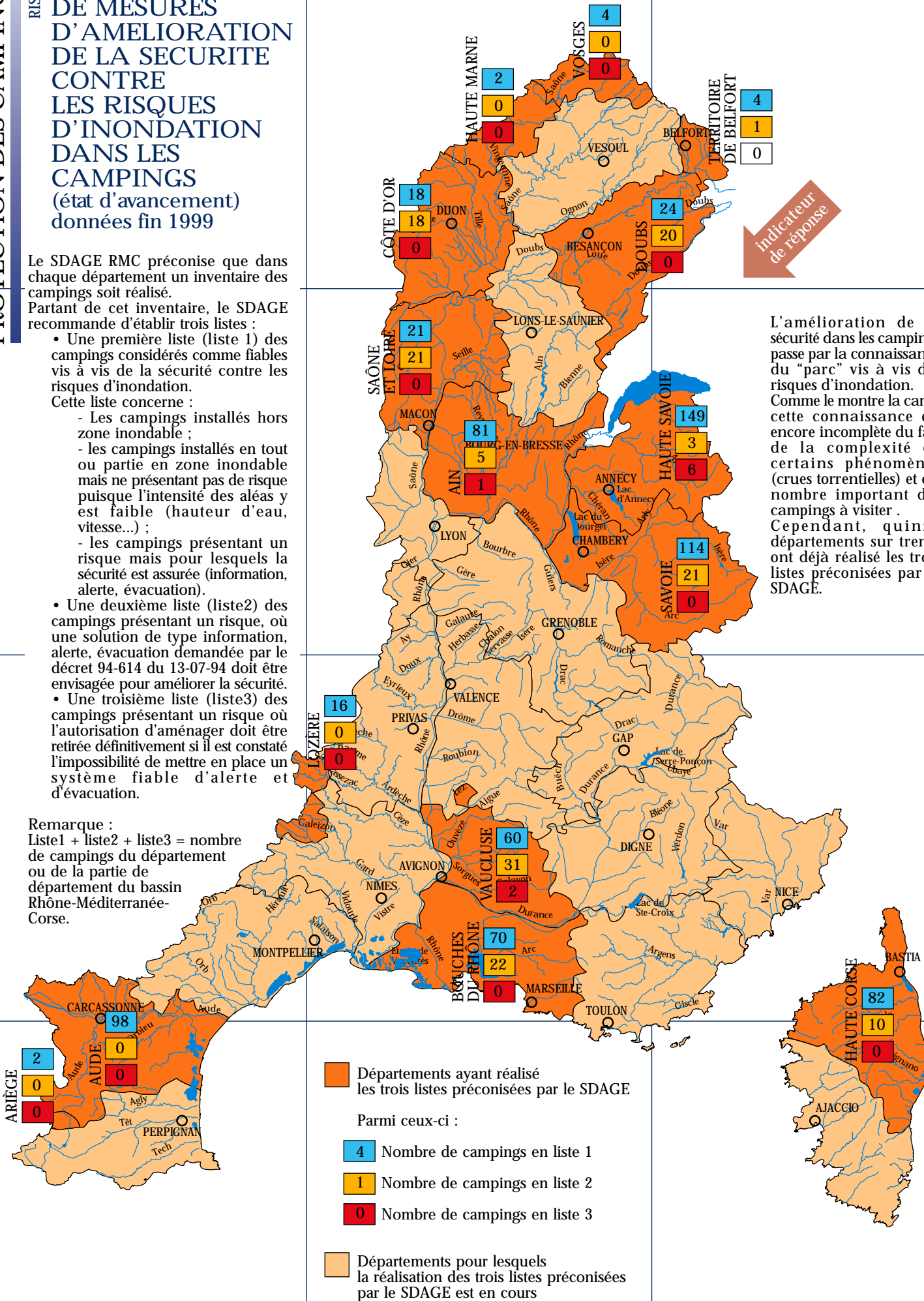
Cette liste concerne :

- Les campings installés hors zone inondable ;
- les campings installés en tout ou partie en zone inondable mais ne présentant pas de risque puisque l'intensité des aléas y est faible (hauteur d'eau, vitesse...);
- les campings présentant un risque mais pour lesquels la sécurité est assurée (information, alerte, évacuation).

- Une deuxième liste (liste2) des campings présentant un risque, où une solution de type information, alerte, évacuation demandée par le décret 94-614 du 13-07-94 doit être envisagée pour améliorer la sécurité.

- Une troisième liste (liste3) des campings présentant un risque où l'autorisation d'aménager doit être retirée définitivement si il est constaté l'impossibilité de mettre en place un système fiable d'alerte et d'évacuation.

Remarque :
 Liste1 + liste2 + liste3 = nombre de campings du département ou de la partie de département du bassin Rhône-Méditerranée-Corse.

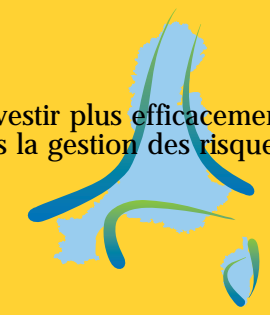


indicateur de réponse

L'amélioration de la sécurité dans les campings passe par la connaissance du "parc" vis à vis des risques d'inondation. Comme le montre la carte, cette connaissance est encore incomplète du fait de la complexité de certains phénomènes (crues torrentielles) et du nombre important de campings à visiter. Cependant, quinze départements sur trente ont déjà réalisé les trois listes préconisées par le SDAGE.

9 • RISQUES D'INONDATION

S'investir plus efficacement dans la gestion des risques



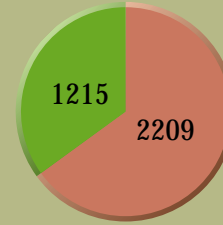
ORIENTATIONS FONDAMENTALES

Suivi de l'amélioration de la sécurité vis à vis du risque inondation pour les campings

OBJECTIFS DU SDAGE

RISQ 9
SITUATION DES CAMPINGS DU BASSIN R.M.C. vis à vis du risque inondation

Campings situés en zones inondables (35%)

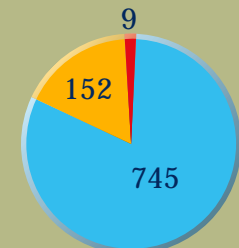


Campings non situés en zones inondables (65%)

Un inventaire des campings situés en zones inondables a été réalisé par les trente S.I.D.P.C. (services interministériels de la protection civile) du bassin R.M.C. Ceux-ci représentent 35% des campings de l'ensemble du bassin. Ce chiffre élevé montre s'il en était besoin l'attrait touristique fort des cours d'eau du bassin R.M.C.

Données transmises par les 30 départements situés en tout ou partie sur le bassin R.M.C., soit 3424 campings.

vis à vis de l'amélioration de la sécurité contre les risques d'inondation



- Campings fiables (liste 1)
- Campings nécessitant des mesures de prévention (liste 2)
- Campings définitivement fermés (liste 3)

Quinze départements sur trente ont déjà prospecté la totalité de leurs campings vis à vis de l'amélioration de leur sécurité contre les risques d'inondation.

Le fort pourcentage de campings considérés comme fiables vis à vis du risque inondation (82%) s'explique par le fait que les quinze départements renseignés représentent principalement les zones où les risques sont les moins forts (crues lentes).

Données transmises par les 15 départements (sur 30 concernés), ayant réalisés les trois listes préconisées par le SDAGE, soit 906 campings.